

Conditions Générales de Vente
Chamrousse Parapente Masson JF EI
Siret 38081919300042

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué par le biais de l'Ecole de Parapente « Chamrousse Parapente Masson JF ».

L'acquisition d'un bien ou d'un service vaut acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'Ecole de Parapente « Chamrousse Parapente Masson JF » se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Le Vendeur :

Chamrousse Parapente Siret 38081919300042

Masson Jean François EI

469 rue des gentianes

38410 Chamrousse France

06-08-01-43-06

jeff@chamrousseparapente.fr

www.chamrousseparapente.fr

Carte pro 03816ED0559

Les Produits, Prestations, Services :

Chamrousse Parapente Masson JF EI vend des prestations pédagogiques:

- Vol biplace pédagogique
- Formation à l'heure
- Stage
- Journée
- Voyages par l'intermédiaire d'un opérateur de voyage

Et

- Du matériel de vol libre neuf et d'occasion.
- Des services (pliage secours, conseil, coaching...)

Les Tarifs :

Pour les prestations :

Les Tarifs sont Net de Taxes, membre d'une association de gestion agréé.

Les tarifs sont :

- notés par prestation sur notre site internet www.chamrousseparapente.fr

- dans le classeur des pièces administratives que nous tenons à disposition des clients.
- affichés à l'extérieur de nos locaux.

Nos tarifs ne figurent pas sur les documents publicitaires papier que nous distribuons.

Pour la boutique : Les prix figurant sur notre site internet sont des prix TTC en euro tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

l'Ecole de Parapente Chamrousse Parapente se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Modalités de paiement :

Chamrousse parapente Masson JF EI ne possède pas d'outils de paiement électronique.

Pour les prestations stage : Un Chèque d'arrhes de 50% est demandé à la réservation, le solde au au début du stage par chèque.

Pour les vols bi places : La réservation est gratuite, annulable par le moniteur ou le client à n'importe quel moment, pour faciliter les aléas météo. Le paiement à lieu à la fin de l'activité, par chèque ou espèces.

Pour le Le bon Cadeau : Le bon est payable par chèque à l'émission, puis activé à réception du règlement . Il a une durée limitée (voir conditions générale de vente du bon cadeau sur notre site, téléchargeable).

Pour La boutique : Le paiement intégral par virement de la facture est demandé à la commande, une facture pro-forma est émise, la commande est livrée hors frais de port, l'assurance du colis n'est pas comprise et laissée au choix du client. Un conseil sera donné afin d'assurer à la valeur du bien transporté. Le retrait à notre adresse est gratuit.

Le Sport Parapente et le Client :

Le parapente est un sport à risque qui demande une bonne condition physique, mentale, émotionnelle.

Ce n'est pas un sport récréatif de loisir, c'est un sport aérien complexe qui demande d'avoir de l'endurance, de bien se connaître, de se respecter, de respecter les autres, les règles et le matériel.

Les prestations pédagogiques sont réalisées par l'enseignement de compétences, le moniteurs décide avec le client de ce qui est réalisable ou non, le moniteur est le maître absolu du processus.

Le moniteur peut interrompre à tout moment la prestation pour des raisons de sécurité et/ou de comportement du client.

Le respect des règles de base de sécurité fondamentales est non négociable, il sera expliqué et devra être respecté.

Cela ne peut entraîner aucun remboursement.

La prise d'alcool, de stupéfiant, de médicament, peut altérer la conscience de la situation et modifie l'attention ; cela n'est pas compatible avec l'activité, le moniteur peut exclure un client sous l'emprise des produits cités sans aucune compensation ou remboursement.

Les contraintes du certificat médical non obligatoire sont consultable ici <https://federation.ffvl.fr/pages/les-documents-m-dicaux-li-s-licence>

Responsabilité du client :

Le client est responsable du matériel qui lui est prêté et plus précisément :

- l'utilisation qui en est faite, dans les règles admises par le sport
- En cas de vol (toujours avoir son matériel sur soi)
- En cas d'accident suite au non respect des règles de base
- En cas de destruction volontaire ou maltraitance etc...

Il doit le respecter, et respecter les règles et les consignes données tout au long des activités pédagogiques avec le moniteur.

Le matériel sera facturé moins la vétusté, en cas .

Le client est responsable de son comportement « bon père de famille » et respecter les contraintes liées à l'organisation d'une prestation « Parapente » (météo, planning, logistique, posture, matériel, rythmes, horaires, administratif, assurance, certificat médical si besoin, sécurité, respect des règles fondamentales, etc...)

En cas de maladresse, le client assuré par sa licence remplira une déclaration d'accident et l'enverra sous 5 jours à l'assureur.

Annulation et Report:

Annulation par le client :

Toute annulation totale ou partielle de la part du client doit nous être transmise par mail jeff@chamrousseparapente.fr ou courrier AR au plus tard 15 j avant le début de la prestation.

Toute annulation par le client n'ouvre droit à aucun remboursement moins de 15 j avant le début de l'activité réservée, le chèque d'arrhes sera encaissé.

Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant le début de la prestation, le chèque d'arrhes sera rendu ou détruit.

En cas de non possibilité de poursuite d'une prestation par le client (maladie, accident...), une facture de la prestation complète sera délivrée, afin que le client se fasse rembourser par son assurance.

Nous conseillons au client de souscrire une assurance annulation exemple : Chapka.fr. Les Voyages ont des conditions particulières liées au prestataire agent de voyage par lequel nous sommes obligé de passer en respect de la loi ; ces conditions seront remises à chaque participant inscrit, par l'opérateur de voyage.

Annulation par le ou les moniteurs ou la structure :

Chamrousse Parapente est en droit d'annuler à n'importe quel moment toute forme d'activité pour des raisons de sécurité, la décision s'appuie sur les choix pédagogiques, sécuritaires, logistiques, de niveau d'activité par les moniteurs.

Les clients font partie de la chaîne d'information et sont avertis au plus tôt.

Les prestations commencées et effectuées seront encaissées, les prestations non effectuées ne seront pas facturées.

Cependant, si des frais de logistiques ont été nécessaires à la réalisation de la mobilité, ceux ci seront facturés au réel divisé par le nombre de participants.

La prise de décision d'annulation se prends en 2 temps : La veille pour avoir une idée de la prévision météo et le jour J en tenant compte des situations d'observation réelles météorologiques, à l'aide des outils météo temps réel.

Les annulations après déplacement sont facturées au coût du déplacement.

Le client aura le choix d'y participer ou pas avant le départ.

Pour les vols bi place, les moniteurs sont en droit de refuser des profils de personnes dont les qualités physiques ne sont pas en adéquation avec les obligations de moyens et de résultat d'un vol biplace.

Et plus précisément le poids des passagers des vols biplaces qui est fixé à moins de 15kg au dessus de la taille au maximum ; et dans l'absolu pas plus de 92 kg poids nu. Chaque passager est tenu de nous informer sur son état de santé, il doit emporter avec lui ses médicaments à prendre de manière brutale en l'air si besoin (exemple : ventoline pour les asthmatiques ou autre...)

A la réservation par téléphone, il sera remis une fiche explicative des actions à réaliser par le passager sous forme de fichier Pdf envoyé au numéro de portable du client.

Si la réservation est en présentiel, la fiche papier lui sera remise en main propre. Cette fiche sera complétée par les briefings moniteur lors du vol biplace sur le terrain.

Cette fiche est visible du client 24/24, 7j/7 sur notre site internet à la rubrique vol biplace.

Les appareils électroniques du client (smartphone, caméra...) ne sont pas embarqués, et non assurés.

Pour récupérer sa vidéo gratuite, le client fournit son support électronique : Carte sd, Micro-sd, Clé usb, Disque externe.

Pour les prestations de formation hors voyage et stage itinérant : Les activités prévues et annulées ne peuvent être facturées.

Cependant pour l'équilibre des groupes, si les activités de remplacement proposées sont au programme et qu'elles sont réalisables en place et lieux de celles annulées, le client ne sera pas remboursé ; libre à lui d'y participer ou pas.

Pour les voyages ou stages itinérants : une fois le stage commencé lors des voyages ou déplacements, l'incertitude météo ne peut pas faire partie de quelconque forme de remboursement.

Cependant les moniteurs pourront, changer de pays, écourter le stage, changer de site ou annuler, reporter ; en cas de situations météo qui le justifie.

Les clients seront facturés au réel consommé à la date d'annulation .

Pour les voyages, les frais de logistique incompressibles comme par exemple les locations de minibus, pré réservations obligatoires seront dû aux conditions des prestataires. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance annulation à leurs frais. Exemple : Chapka .fr

Report :

Les reports d'activité sont fréquents à cause de la météo.

Les clients sont avertis suivant une chaîne d'information qui fonctionne comme ceci :

- Le moniteur contacte la veille au soir les participants par téléphone
- La décision définitive est prise chaque matin entre 7H et 8H
- La séance est : réalisée, annulée, ou reportée

Si la séance annulée est non reportable, et qu'elle peut être remplacée par une séance qui fait partie du programme, pour l'équilibre du groupe, le client sera facturé qu'il soit présent ou pas.

Une information claire sera faite au client chaque matin sur la faisabilité de la journée.

Assurance :

Le client Vol Bi place :

Aucune assurance n'est demandée pour cette activité.

Le moniteur a souscrit auprès de la FFVL une assurance individuelle accident pour le compte du passager qui vient compléter la RC pro de celui-ci.

Elle est visible dans un porte document à la disposition du client, il faut le demander au moniteur.

Les stages et voyages :

Le label EFVL oblige Chamrousse parapente à licencier + assurer ses clients.

La licence-assurance n'est pas comprise dans les prestations pédagogiques stages et journées.

Il existe différentes formules, qui seront détaillées lors de l'accueil.

Les prix varient de quelques euros à 100 eu environ en fonction du produit choisi.

Une licence assurance en RC volant sera vendue, vérifiée à l'entrée de chaque prestation.

Il sera proposé une information sur l'assurance individuelle corporelle, ainsi que l'assurance rapatriement, optionnelles et non obligatoires.

Ces assurances sont achetables sur place.

Le Moniteur

Est Déclaré, Assuré.

L'ensemble de ces documents sont disponibles et visibles par le client.

Le moniteur montre ces document au client qui en formule la demande.

Le numéro de siret et de carte pro est identifié dans ce document.

Chamrousse Parapente Masson JF EI à l'obligation de vérifier les éléments administratifs des collaborateurs qui interviennent sur ses prestations.

Garantie :

Tous les produits fournis par le vendeur bénéficient de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil. En cas de non conformité d'un produit vendu, il pourra être retourné au vendeur qui le reprendra, l'échangera ou le remboursera. Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par voie postale à l'adresse du siège social dans le délai de trente jours de la livraison.

Conformité des produits :

Nous nous engageons à vous rembourser ou à vous échanger les produits défectueux ou ne correspondant pas à votre commande. Dans ce cas nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par e-mail : jeff@chamrousseparapente.fr et de nous renvoyer, nous ramener le ou les produits. Nous procéderons, à votre choix, à l'échange ou au remboursement du ou des produits. La demande doit être effectuée dans les sept jours ouvrés suivant la livraison. Les produits doivent être renvoyés, ramenés dans l'état dans lequel ils ont été livrés.

Les frais de livraisons sont à la charge du client.

Pour tout achat d'un matériel d'occasion (Nommé comme tel sur la facture) et conformément au code de la consommation, aucun délai de rétractation ne sera fourni.

RGPD :

Les seules données collectées sont celles pour les stages.

Les données des clients qui sont collectées sur la fiche d'inscription au stage de parapente sont collectées par JF MASSON EI directeur de Chamrousse Parapente. Elles sont collectées afin d'agir en matière de sécurité pour choisir le bon matériel, agir en cas d'accident, connaître le profil du client dans un sport à risques et organiser sa prestation dans les règles de l'art.

Ces données sont inscrites manuellement sur une feuille de papier.

Elles ne sont pas stockées dans un ordinateur.

Elles sont détruites immédiatement après le stage.

Chaque client peut demander d'exercer le retrait de ses infos personnelles à l'adresse suivante : jeff@chamrousseparapente.fr

Les informations collectées sont :

Nom-Prénom-Adresse postale-Mail-Portable-Poids-Taille-Pers à prévenir en cas d'accident avec son portable, Niveau-Numéro de licence.

Le certificat médical est simplement vu et rendu au client si nécessaire.

Sont conservées : les autorisations écrites des parents pour les mineurs pour les vols biplace et le filmage, les autorisations écrites pour le filmage des majeurs.

Ces documents seront conservés sous forme papier pendant 5 ans, puis détruits.

Droit à l'image :

Vol Biplace :

Pour réaliser la vidéo gratuite du client, le client doit donner son accord pour le filmage effectué par le moniteur en vol.

Chamrousse Parapente donne ensuite la vidéo au client.

Si le client ne souhaite pas donner son accord pour le filmage, il doit le dire au moniteur, il ne sera pas filmé.

Pour les mineurs, idem + autorisation écrite des parents.

Stages :

Lors des prestations pédagogiques, la vidéo est utilisable comme support pédagogique.

Les clients qui ne souhaitent pas être filmés doivent le dire au moniteur.

Un document sera proposé à ce moment là.

Service client :

Le service client : 06-08-01-43-06 ou jeff@chamrousseparapente.fr

Réclamations - Litiges :

Chamrousse Parapente Masson Jf EI membre du SNMVL a souscrit à l'adhésion à un Médiateur à la Consommation :

Société de la Médiation Professionnelle

Médiation de la consommation

24, rue Albert de Mun

33 000 Bordeaux

- Jérôme Messinguiral
- Agnès Tavel
- Edith Delbreil
- Anne-Marie Jamet-Gianotti
- Jean-Louis Lascoux
- Stéphanie Claverie-Teynier
- Stéphanie Raphaël
- Jean-Baptiste Germain
- Priscille Pénaranda
- Jean-Bruno Chantraine

Le client est en droit de procéder à la saisie de ce Médiateur à la Consommation en cas de litige.

Contentieux, Litige, Arbitrage

Ce contrat est soumis à la loi, le Tribunal de Grenoble est compétent en cas de litige non résolu.